

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00120

**AVENANT N°1 AU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER
D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS PLAN DE RELANCE
METROPOLITAIN 2021-2023**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 97

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 117

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER représenté par Mme Françoise GUILLOT, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,

RECU EN PREFECTURE

Le 31 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230323-D20230012010

Date de mise en ligne : 31 mars 2023

Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,
Mme Laura CINIEMI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Gilles PERACHE,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

Membres titulaires absents excusés :

M. Yves LECOCQ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Gérard TARDY,
M. Daniel TORGUES, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

AVENANT N°1 AU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER D'ATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN 2021-2023

Face à la crise sanitaire et économique hors du commun liée à l'épidémie de COVID 19, l'exécutif de Saint-Etienne Métropole a souhaité mettre en place un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain », destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire.

Par délibération n°2021.00084 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le règlement administratif et financier pour l'attribution d'un fonds de concours en investissement pour les communes membres de Saint-Etienne Métropole dans le cadre du plan de relance métropolitain.

CONTEXTE

Dans son article 1er le règlement prévoit que « les projets éligibles sont ceux initiés à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2023 (OS de démarrage des travaux avant le 31/12/2023) ».

Face aux contraintes rencontrées par les communes du fait de la crise économique actuelle (hausse des prix de l'énergie et des matières premières ; difficultés d'approvisionnement qui engendrent des retards dans le démarrage des chantiers...) et afin de faciliter l'émergence des projets dans les communes, il est proposé de modifier le règlement administratif et financier d'attribution du fonds de concours Plan de relance métropolitain 2021-2023 en repoussant la date d'éligibilité au 30 juin 2024.

MODIFICATIONS PROPOSEES

En conséquence, le dispositif encadré par le règlement administratif et financier d'attribution est modifié en ce sens :

- Les projets éligibles sont ceux initiés à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2024, avec un Ordre de Service de démarrage des travaux avant le 30/06/24.

Les autres dispositions du règlement non contraires aux présentes modifications restent applicables.

La convention type est actualisée pour tenir compte de cette modification.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve l'avenant n°1 modifiant le règlement administratif et financier d'attribution du fonds de concours Plan de relance métropolitain, ci-joint,**
- **approuve la prorogation des ordres de service jusqu'au 30 juin 2024 pour être éligible au fonds de concours plan de relance,**
- **approuve le modèle de convention-type joint à la présente délibération,**

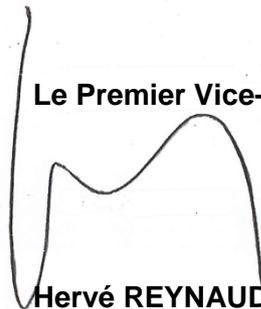
Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 4 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD